



Acte d'engagement

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Ville de Saint-Martin-Des-Champs

Rénovation de l'école Jules Ferry

Mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

Maître d'ouvrage

Ville de **SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**
CS 77832
29 678 Morlaix cedex

Mode de dévolution : Procédure adaptée

Marché n° 2017-07

Montant T.T.C. du marché :

Entreprise titulaire du marché :

Maîtrise d'œuvre : Services Techniques - Ville de **SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des Marchés Publics :

M. le Maire de la commune de Saint-Martin-Des-Champs

■ Comptable :

Le Trésorier de Morlaix-Banlieue

Article 1 - contractant

Entreprise individuelle

Je soussigné.....
Agissant au nom et pour le compte de la Société.....
Adresse.....

Ayant son siège social à
N° SIRET Code APE.....
N° RCS.....
[remplacer, s'il y a lieu, registre du commerce et des sociétés par répertoire des métiers]

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux.

Option 2 – Groupement d'entreprises (conjointes)

❶ Je soussigné.....
Agissant au nom et pour le compte de la Société.....
.....

Ayant son siège social à.....
N° SIRET Code APE.....
N° RCS.....

[remplacer, s'il y a lieu, registre du commerce et des sociétés par répertoire des métiers]

❷ Je soussigné.....
Agissant au nom et pour le compte de la Société.....
.....

Ayant son siège social à.....
N° SIRET Code APE.....
N° RCS.....

[remplacer, s'il y a lieu, registre du commerce et des sociétés par répertoire des métiers]

❸ Je soussigné.....
l'entreprise.....sera leur mandataire.
Après m'être (nous être) rendu (s) sur les lieux et avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières, et des documents sui y sont mentionnés,
Après avoir établi la (les) déclaration (s) l' (les) attestation (s) prévue(s) aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

M'engage – nous engageons –
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot.

Article 2 - prix

2.1 – Montant de l'offre exprimée en euros

Les prestations seront rémunérées en application du tableau de décomposition joint au présent acte d'engagement. Tableau à joindre obligatoirement avec l'acte d'engagement.

| |
|--|
| Le montant de l'offre est : |
| Montant en euros hors T.V.A..... |
| T.V.A. au taux de 20 %..... |
| Montant T.T.C..... |
| Montant T.T.C. arrêté en toutes lettres : |
| |

Article 3 : Bénéfice de l'avance forfaitaire

Je renonce

Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire

Une avance forfaitaire est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € H.T.

Le montant de l'avance forfaitaire est fixé, sous réserve de l'article 115 du Code des Marchés Publics, à 5 % du montant initial, toutes taxes comprises.

Le remboursement de l'avance forfaitaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché dépasse 65 % du montant initial du marché.

L'avance forfaitaire ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande prévue à l'article 87 du Code des Marchés Publics. Cette garantie à première demande pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

Article 4 : délais

Les prestations débuteront en octobre 2017 . La livraison du bâtiment est programmée pour mars 2019.

Article 5 : paiements

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours suivant la réalisation des travaux. Les montants seront versés au crédit des comptes suivants :

| Désignation du compte à créditer |
|----------------------------------|
| |

Rayer les options inutiles ci-dessous

Option 1

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de concourir (articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics).

Option 2

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens, ne tombe sous le coup de l'interdiction de concourir (articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics).

Option 3

Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à nos torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de concourir (articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics).

Option 4

Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons, ne tombent sous le coup de l'interdiction de concourir (articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics).

Je m'engage à exécuter sans réserve les travaux dans les délais impartis.

Fait en un seul original à
Le

Signature de l'entrepreneur,
Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Article 6 - approbation du marché par la PRM

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait à Saint-Martin-Des-Champs
Le

Le pouvoir adjudicateur,
au nom et pour le compte de

La ville de **Saint-Martin-Des-Champs**

Le Maire, François HAMON